

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DEPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE

FD/JC/2022-11

---  
CANTON DE  
MONTFORT SUR MEU

---  
VILLE DE  
MONTFORT SUR MEU

**ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE  
DU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE ET  
DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

-  
**RUE DE LA TANNERIE  
PARCELLE AV n°142 PARTIE**

**Le Maire de la Commune de MONTFORT-SUR-MEU.**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la voirie routière, notamment son article L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 ;

**VU** le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R. 134-3 et suivants ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2021 établissant la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur de l'Ille-et-Vilaine pour l'année 2022 ;

**VU** les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

**VU** la demande du propriétaire de la parcelle cadastrée AV n°208 pour l'acquisition de l'ex-bâtiment commercial, d'une partie du parking et d'une bande de terrain, situées sur la parcelle AV n°142 et au droit de cette parcelle sur la rue de la Tannerie ;

**CONSIDERANT** le projet de déclassement d'une partie du parking et d'une bande de terrain, situées sur la parcelle AV n°142 et au droit de cette parcelle sur la rue de la Tannerie ;

## ARRETE

**Article 1** – Une enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie de la voie communale sus-dénommée allée des Taminiers au droit du 1, allée des Taminiers, aura lieu sur le territoire de la commune de Montfort-sur-Meu du mercredi 18 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus ;

**Article 2** - M. APPERE Guy est désigné comme Commissaire-enquêtrice ;

**Article 3** - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Montfort-sur-Meu pendant toute la durée de l'enquête, du mercredi 18 mai 2022 au vendredi 3 juin 2022 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 ;
- Jeudi : 9h-12h / 14h-16h ;
- Samedi : 9h30-12h.

Afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire-enquêtrice (en mairie ou par mail : [commissaire-enqueteur@montfort-sur-meu.fr](mailto:commissaire-enqueteur@montfort-sur-meu.fr)) qui les annexera au registre ;

**Article 4** – M. le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de Montfort-sur-Meu, les observations du public :

- Le mercredi 18 mai 2022 de 9h30 à 10h30 ;
- Le vendredi 3 juin 2022 de 14h à 16h.

**Article 5** – A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête en mairie de Montfort-sur-Meu avec ses conclusions ;

**Article 6** – Le Conseil municipal délibèrera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la préfecture. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées et aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivé ;

**Article 7** – Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, ainsi que dans tous les emplacements situés sur la commune et sur les lieux objet de l'enquête, permettant la plus large information du public.

**Article 8** - Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête dans le journal suivant :

- Ouest-France ;
- 7 Jours – Les petites affiches de Bretagne

**Article 9** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- M. le Commissaire-enquêteur.

**Fait à Montfort-sur-Meu  
Le 22 avril 2022**

**M. Fabrice DALINO  
Maire**

